

Direction Générale
Mission Inspection Contrôle Réclamations
Affaire suivie par : [REDACTED]
[REDACTED]
Réf : IC-0223-1422-D

Marseille, le
Le Directeur Général
à
Monsieur le Directeur
EHPAD Résidence Mazargues
37 Av Colgate
13009 MARSEILLE 09EME

Objet : Contrôle EHPAD Résidence Mazargues, Marseille – Notification des décisions définitives au terme de la procédure contradictoire

Votre établissement a fait l'objet d'un contrôle sur pièces le 29 septembre 2022. Le rapport d'inspection accompagné du tableau des mesures envisagées vous a été notifié le 4 janvier 2023.

Dans le cadre de la phase contradictoire, vos éléments de réponse communiqués par courriel le 27 janvier 2023 ont été analysés par mes services.

Il ressort de l'examen des documents produits que l'ensemble des mesures ont été levées. La procédure est désormais clôturée.

Je vous rappelle que le rapport d'inspection est un document administratif communicable aux tiers au sens des articles L311-1 et L300-2 du code des relations entre le public et l'administration.

[REDACTED]

[REDACTED]

